



**DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES**  
**COMMUNE DE RONTIGNON**

**Procès-verbal des délibérations du conseil municipal**  
**Séance du 14 avril 2010**

Le 14 avril 2010, à 20 h 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **monsieur Jean Carrère**, maire.

**Étaient :**

- **présents :** mesdames Claudine Bor, Brigitte Del Regno, Valérie Foubert, Michèle Ségalas, Michèle Picot, Nicole Vayssier et messieurs Jean-Pierre Barberou, Jean Carrère, Victor Dudret, Isidore Fauria, André Iriart, Michel Mariette et Jean-Bernard Vecchiato ;
- **excusés :** messieurs Patrick Benech et Alain Izard.

**Le quorum étant vérifié atteint, le conseil municipal pouvant légalement délibérer :**

**ADOPTE à l'unanimité le procès-verbal du conseil municipal précédent (8 mars 2010) ;**

**DÉSIGNE le secrétaire de séance : monsieur Jean-Pierre Barberou.**

--- ooOoo ---

**Ordre du jour :**

- Vote des taux d'imposition 2010 ;
- Vote des budgets 2010 :
  - Commune,
  - Caisse des écoles ;
- Bâtiments : aménagement toilettes enfants à l'école ;
- Électrification :
  - Mise en souterrain réseau (lotissement Mimosas II – SARL HEDAVA rue du Vieux Bourg) ;
- Remplacement mât accidenté ;
- Repas cantine scolaire (devis) ;
- Voirie :
  - Travaux 2010,
  - Noms de rues ;
- Questions diverses .

**1. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2010**

En préalable, le conseil municipal effectue une analyse du projet de budget et s'accorde sur une augmentation des taux.

Les taux 2009 des communes de la communauté de communes Gave et Coteaux sont présentés (taxe professionnelle pour mémoire) :

Communes	Taxe habitation	Taxe Foncier Bâti	Taxe Foncier non Bâti	Taxe Professionnelle
Narcastet	7,5%	14,00%	36,72%	9,62%
Aressy	5,85%	8,24%	24,03%	12,80%
Uzos	6,30%	9,86%	23,34%	15,79%
Meillon	8,43%	8,80%	32,25%	12,55%
Assat	9,16%	9,09%	40,18%	15,71%
Bosdarros	8,95%	8,20%	36,21%	13,84%
<b>Rontignon</b>	<b>7,28%</b>	<b>8,48%</b>	<b>31,50%</b>	<b>12,95%</b>

Ainsi que les valeurs moyennes et médianes :

Moyenne	7,64%	9,52%	32,03%	13,32%
Médiane	7,50%	8,80%	32,25%	12,95%

Et enfin les valeurs des moyennes départementale et nationale :

Nationale	14,97	19,32	45,50	
Départementale	14,93	14,97	35,50	

Il convient d'observer que les taxes de la commune de Rontignon sont en dessous de la moyenne et de la médiane des taxes pratiquées sur les communes de la communauté de communes "Gave et Coteaux".

Le rappel de l'évolution des taxes de la commune depuis 2001 est également présenté :

	<b>Taxe d'habitation</b>		<b>Foncier bâti</b>		<b>Foncier non bâti</b>	
	<b>Taux (%)</b>	<b>Variation</b>	<b>Taux (%)</b>	<b>Variation</b>	<b>Taux (%)</b>	<b>Variation</b>
2001	4,11		5,16		25,45	
2002	4,19	1,95%	5,26	1,94%	25,96	2,00%
2003	4,27	1,91%	5,37	2,09%	26,48	2,00%
2004	4,27	0,00%	5,37	0,00%	26,48	0,00%
2005	4,44	3,98%	5,58	3,91%	27,53	3,97%
2006	6,44	45,05%	7,58	35,84%	29,53	7,26%
2007	6,94	7,76%	8,08	6,60%	30,03	1,69%
2008	7,28	4,90%	8,48	4,95%	31,50	4,90%
2009	7,28	0,00%	8,48	0,00%	31,5	0,00%

Des simulations sont présentées pour obtenir un aperçu du produit fiscal attendu suivant l'évolution retenue des taux d'imposition. Le débat s'instaure et il apparaît que le choix définitif doit être pris entre les valeurs d'augmentation de 3 et 4 %. Monsieur le maire demande au conseil de se prononcer ; sur les 13 conseillers présents :

- 5 conseillers sont favorables à une augmentation de 4 %,
- 7 conseillers sont favorables à une augmentation de 3 %.

Aussi, à la majorité, une augmentation des taux de 3 % est-elle votée, soit :

- taxe d'habitation = **7,50 %** (7,28 % en 2009),
- taxe foncier bâti = **8,73 %** (8,48 % en 2009),
- taxe foncier non bâti = **32,45 %** (31,50 % en 2009).

**Compte tenu de ces taux, le produit fiscal prévisionnel sera de 151 015 € pour 2010.**

## 2. VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2010

### 2.1. Budget primitif de la commune

Monsieur le maire commente l'ensemble des tableaux budgétaires dont des extraits sont présentés en annexe ; il donne toutes les explications utiles et répond aux questions posées.

#### **PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET PRIMITIF 2010 COMMUNE DE RONTIGNON - VUE D'ENSEMBLE**

<b>FUNCTIONNEMENT</b>		<b>DÉPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>
<b>VOTE</b>	<b>CRÉDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRÉSENT BUDGET</b>	<b>711 739</b>	<b>332 448</b>
+		=	=
<b>REPORTS</b>	<b>RESTES A RÉALISER DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT</b>		
	<b>RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ</b>		<b>379 291</b>
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>711 739</b>	<b>711 739</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>		<b>DÉPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>
<b>VOTE</b>	<b>CRÉDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRÉSENT BUDGET</b>	<b>437 674</b>	<b>613 299</b>
+		=	=
<b>REPORTS</b>	<b>RESTES A RÉALISER DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT</b>	<b>36 979</b>	<b>69 900</b>
	<b>SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE</b>	<b>208 546</b>	
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>683 199</b>	<b>683 199</b>
<b>TOTAL DU BUDGET</b>		<b>1 394 938</b>	<b>1 394 938</b>

Après débat, le budget primitif 2010 de la commune est adopté à l'unanimité des membres présents.

## 2.2. Budget primitif de la caisse des écoles

Monsieur le maire présente et détaille le projet de budget primitif de la caisse des écoles.

La subvention de fonctionnement est proposée à 2 600 € (soit + 1,96 % par rapport à 2009 soit 2 550 €). La vue d'ensemble du budget primitif 2010 de la caisse des écoles, tel que présenté au vote du conseil municipal fait l'objet du tableau ci-dessous.

<b>PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET PRIMITIF 2010</b>			
<b>CAISSE DES ÉCOLES - VUE D'ENSEMBLE</b>			
<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>DÉPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>
<b>VOTE</b>	<b>CRÉDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRÉSENT BUDGET</b>	<b>3 324</b>	<b>2 600</b>
	+	=	=
<b>REPORTS</b>	<b>RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ</b>		<b>724</b>
	=	=	=
	<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>3 324</b>	<b>3 324</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>		<b>DÉPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>
<i>Aucune opération d'investissement</i>			
	<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>3 324</b>	<b>3 324</b>

Après débat, le budget primitif 2010 de la caisse des écoles (achat des fournitures scolaires) est adopté à l'unanimité des membres présents.

## 3. BÂTIMENTS (aménagement toilettes enfants à l'école)

L'école de Rontignon, lors de sa construction il y a une vingtaine d'années, n'avait pas été prévue pour les enfants de 3 à 6 ans ; de ce fait, tous les sanitaires sont à la taille "adulte".

Le conseil d'école ayant exprimé la nécessité de transformer trois des toilettes à la taille "enfants", monsieur le maire présente le devis afférent de remplacement (établi par monsieur Soudar, artisan plombier) ; le coût, main d'œuvre comprise, s'élève à **1 023,52 € HT**.

Avant de se prononcer, le conseil municipal souhaite connaître les normes en la matière.

Madame Vayssier se rapprochera de l'agence publique de gestion locale pour se faire communiquer les normes ou recommandations en vigueur.

## 4. ÉLECTRIFICATION

Deux opérations de mise en souterrain du réseau électrique nécessitent une délibération du conseil municipal car elles engagent financièrement la commune. La première concerne le lotissement dit des "Mimosas II" et la seconde la rue du Vieux-Bourg.

### 4.1. Enfouissement de réseau partiel du dipôle 124 du poste n° 1 (Mimosas II)

Au lotissement Mimosas II, il s'agit d'enfouir la ligne qui traverse ce lotissement depuis la route départementale 37 et qui alimente un établissement agricole situé au-delà de l'Arriou. La solution consiste à reprendre l'alimentation sur le poste situé au cœur du lotissement et d'enfouir la ligne jusqu'à l'Arriou pour ensuite repartir en aérien jusqu'au client. Ainsi, l'ensemble aérien actuel disparaîtra-t-il complètement.

Ces travaux feront l'objet d'une inscription au programme d'électrification rurale "FACE C 2007".

Le coût total des travaux dont la maîtrise d'œuvre revient au syndicat départemental d'énergie des Pyrénées-Atlantiques est de 11 462,74 €. La participation communale prévisionnelle s'élève à **2 470,76 €**, la contribution définitive de la commune étant déterminée après l'établissement du compte définitif des travaux.

*Le conseil municipal, après avoir entendu monsieur le maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

**ADOPTE** la délibération présentée,

**ACCEPTE** l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal.

### 4.2. Alimentation souterraine de la SARL HEDAVA, rue du Vieux-Bourg

Ces travaux correspondent à l'alimentation des nouvelles constructions de la rue du Vieux-Bourg. Ils feront l'objet d'une inscription au programme d'électrification rurale "FACE AB (extension souterraine) 2010". Le montant total des travaux à réaliser sous maîtrise d'œuvre du syndicat départemental d'énergie des Pyrénées-Atlantiques (SDÉPA) s'élève à 6 260,46 €, la participation communale prévisionnelle s'élevant à **1 353,76 €**.

Monsieur le maire propose au conseil d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement des travaux sachant que pour cette extension, la clause de la PVR (participation pour voies et réseaux), adoptée précédemment par le conseil, sera activée (cela permettra de répercuter le montant de travaux sur le bénéficiaire).

*Le conseil municipal, après avoir entendu monsieur le maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

**ADOPTE** la délibération présentée.

## **5. REMPLACEMENT CANDÉLABRE ENDOMMAGÉ**

Rue du vieux bourg, un mâât d'éclairage public a été endommagé par monsieur Lanusse-Cazalé ; ce dernier, informé, et sous couvert de son assurance, devra régler la facture du remplacement qui s'élève à 830,00 € HT.

## **6. REPAS CANTINE SCOLAIRE**

Monsieur Pocq, actuel titulaire du marché des repas de la cantine scolaire (liaison chaude), propose un renouvellement du contrat de prestation pour une période de deux ans supplémentaires au prix fixe sur la période de 3,20 € TTC ; cela correspond à une augmentation de 1,59 % sur le prix actuel du repas (3,06 € pour l'année scolaire 2008-2009 puis 3,15 € depuis septembre 2009).

Le conseil municipal accepte cette proposition compte tenu de la qualité de la prestation fournie et du niveau de satisfaction constaté auprès des parents. Monsieur Dudret indique qu'il serait souhaitable que soit établie une convention formelle. Madame Vayssier, avec le concours de l'agence publique de gestion locale, établira cette convention qui sera proposée lors du prochain conseil. Elle contactera également les établissements Pocq pour les informer de la poursuite de la collaboration pour les deux années à venir, soit jusqu'à l'été 2012.

## **7. VOIRIE COMMUNALE**

### **7.1. Travaux 2010**

La commission voirie, à l'issue de deux réunions et de visites sur le terrain, a établi les travaux prioritaires de l'exercice 2010. Présentés au conseil, ils concernent :

- le chemin des Sources sur deux tronçons : "Vignau-Réssiguié" et "Azanowski-Mariette", pour résumer ;
- les trottoirs de la rue des Pyrénées : depuis la mairie jusqu'au cimetière.

Monsieur Sanyou, technicien de la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM), sera contacté dans le cadre de la mise en œuvre de la convention ATESAT<sup>a</sup> pour la préparation de ces travaux (solutions techniques, appels d'offres, cahier des charges, suivi, etc.).

Toujours dans le cadre de la convention ATESAT, seront également étudiés les solutions de remise en état de la rue du Vieux-Bourg et les aménagements du chemin La Lanette, l'éventuelle réfection d'un virage du chemin des Crêtes et la réfection du 2<sup>e</sup> tronçon du chemin des Bartots.

Pour ce qui concerne l'exécution des travaux, nous sommes sollicités par monsieur le maire de Bosdarros pour arranger un marché commun pour les deux communes avec les services de la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM). Le conseil a émis un avis favorable à cette maîtrise d'œuvre groupée.

### **7.2. Noms des rues**

Les noms de voirie des nouveaux lotissements du clos des Mimosas I et du clos des Mimosas II n'ont pas été attribués, pas plus que les numéros des maisons. Ces voiries étant, dans le futur, appelées à constituer une liaison jusqu'à rejoindre le chemin des Sources, il convient de les nommer puis d'attribuer des numéros aux habitations.

Des propositions seront faites aux habitants concernés pour ce qui concerne l'appellation de la voirie.

## **8. QUESTIONS DIVERSES**

### **8.1. Point d'eau destiné aux gens du voyage**

Monsieur le maire indique que la facture d'eau à régler par la commune pour la consommation des gens du voyage se connectant à la prise d'eau "gens du voyage" située à Poün est particulièrement significative : une consommation annuelle de 2401 m<sup>3</sup> a été relevée ; la facture à régler s'élève à 2 674,15 €. Le manque de civisme des bénéficiaires de cet accès est préoccupant. Le conseil municipal prend acte de cette situation et demande la suppression de ce point d'accès en libre service.

Monsieur le maire, va alerter la SOBEP (société béarnaise de l'eau potable) et le SIEP (syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable) et informer monsieur le préfet des Pyrénées-Atlantiques de cette situation.

### **8.2. Commission "Culture" de la communauté de communes Gave et Coteaux**

Suite à la création de la commission "culture" au sein de la communauté de communes Gave et Coteaux, il est demandé à la commune de Rontignon de désigner au minimum deux délégués. Monsieur Dudret s'est porté candidat.

Il conviendra de rechercher une seconde personne. Monsieur le maire indique que cette personne peut ne pas être membre du conseil municipal.

---

<sup>a</sup> ATESAT : assistance technique fournie par l'État aux collectivités pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire.

### **8.3. Matériel communal**

La problématique du renouvellement du matériel communal (et en particulier celle du remplacement du tracteur) est posée. Sur le point du tracteur, plusieurs devis ont été recueillis ; il s'agit maintenant d'analyser les offres et de présenter les dossiers au conseil, pour décision. Monsieur Dudret rappelle qu'il serait souhaitable de formuler l'expression du besoin pour orienter le choix du matériel.

Monsieur le maire souhaite qu'un groupe de travail soit désigné sur ce sujet. Messieurs Iriart, Mariette, Barberou et Dudret sont chargés de conduire l'étude et d'établir les propositions.

### **8.4. Aménagements à l'école**

Monsieur Dudret indique qu'il a rencontré madame la directrice pour aborder la remise en état éventuelle des espaces verts inclus dans le périmètre de l'école. En effet, le manque de surveillance des enfants a conduit à une dégradation rapide des plantations.

Pour ce qui concerne la petite haie située le long du mur côté Cassourade, madame la directrice souhaite conserver un aménagement végétal et fera une proposition au cours du prochain conseil d'école.

Pour ce qui concerne l'espace situé entre l'école et la salle de sports, il est convenu de supprimer les végétaux et de mettre en œuvre un revêtement bétonné. Ce travail sera programmé en régie.

### **8.5. Maison d'accueil spécialisée (MAS) du Domaine des Roses**

Monsieur Dudret informe le conseil sur deux points : l'élévation du niveau de sécurité incendie de cet établissement et le début des travaux pour l'accès au site Internet de la commune.

#### **➤ *Élévation du niveau de sécurité***

Deux tranches de travaux sont programmées à la MAS du Domaine des Roses. Aussi, pour la commune, monsieur Dudret s'est-il rendu le mardi 6 avril, en compagnie de monsieur Metzger, directeur de l'établissement, au service départemental d'incendie et de secours (SDIS) pour représenter la commune à la commission de sécurité devant statuer sur cette première tranche de travaux. Un avis favorable a été rendu conformément aux termes du rapport de sécurité. Monsieur Dudret indique que monsieur le maire devra saisir la commission de sécurité dès lors que le directeur de l'établissement l'aura informé de l'achèvement des travaux.

#### **➤ *Accès de la MAS du Domaine des Roses au site Internet de la commune***

Monsieur Victor Dudret informe le conseil qu'il a participé à une réunion de travail, au Domaine des Roses, le lundi 12 avril, pour étudier la possibilité d'ouvrir une section du site Internet communal au profit de cet établissement. Pour cela il a exposé à mesdames Florence Lagard et Pascale Faux, tous les éléments relatifs à ce projet : contraintes, méthodes de travail, outils informatiques indispensables, protocole pour transmettre les données, etc.

Il a été convenu qu'un premier travail sera réalisé au sein de l'établissement pour définir le contenu à mettre en ligne afin de le structurer. Une réunion sera programmée dès que ce travail aura été validé par monsieur le directeur.

### **8.6. Travaux en régie**

Monsieur Dudret indique qu'avec le retour des beaux jours, des travaux en régie mériteraient d'être réalisés par le personnel communal.

#### **➤ *Couverture du portail d'entrée du stade***

Il manque à cette belle réalisation de notre ouvrier communal une toiture pour mettre cette construction en sécurité. Monsieur Alain Izard apportera ses compétences et son concours pour cette réalisation, une maquette ayant été présentée (toit à coyaux avec pans coupés, revêtement en ardoises) ;

#### **➤ *Aménagements de la place de l'école***

Ces travaux doivent être poursuivis (peintures routières, tracé d'accès à l'école, places handicapés et mise en place des panneaux, etc.) et accompagnés d'un arrêté municipal formalisant l'interdiction de stationnement (seule la dépose étant autorisée) ;

#### **➤ *Travaux de peinture de la voirie routière***

Des travaux de peinture de voirie (création, rafraîchissements) doivent être réalisés. Deux périodes seront programmées à partir de la liste des travaux et en fonction de la peinture à utiliser (blanche, jaune).

#### **➤ *Stationnement bus rue Saint-Pierre***

Un stationnement de bus doit être formalisé compte tenu des activités de restauration conduite par l'établissement "Le Gaulois". Aussi est-il proposé de construire un stationnement le long de la propriété Suberbielle. La préparation de l'emplacement devra être coordonnée avec la prochaine venue de la pelle mécanique.

#### **➤ *Fermeture place rue des Pyrénées en face du restaurant "le Gaulois"***

Dans la continuité des travaux mentionnés ci-dessus, il conviendra d'aménager cette placette afin d'y interdire tout stationnement de véhicules. En effet, les pratiques actuelles nuisent à la bonne visibilité sur les véhicules en circulation rue des Pyrénées mais aussi au bon cheminement des clients du restaurant qui empruntent le passage pour piétons pour rejoindre leur véhicule en stationnement sur le parking autour de l'église.

#### **8.7. Signalisation routière verticale**

Monsieur Dudret indique que la signalisation verticale mérite une visite générale. Il suggère qu'il soit demandé au nouvel employé municipal d'en faire le tour pour en dresser un état exhaustif mais aussi de profiter de cette tournée pour procéder au nettoyage des panneaux.

#### **8.8. État de l'accotement de la D37 devant le n° 73 rue des Pyrénées**

Compte tenu de l'impéritie du syndicat intercommunal de l'eau potable pour remettre en état les lieux suite aux travaux réalisés sur le réseau d'eau potable, monsieur Dudret indique qu'il a demandé à l'employé communal de combler les ornières avec du sable prélevé à la rue du Vieux-Bourg. Cette solution provisoire n'est pas de nature à exonérer ce syndicat de ses obligations de remise en état.

#### **8.9. Plantations de végétaux autour de l'église du village**

Monsieur Victor Dudret présente le résultat final et indique que l'éléagnus panaché volé deux jours après la plantation a été gracieusement remplacé par le pépiniériste de Boeil-Bezing, monsieur Fouchet.

#### **8.10. Plantations de végétaux devant la mairie**

Monsieur Victor Dudret présente les plantations réalisées devant la mairie. Les végétaux retenus sont persistants ce qui évitera leur renouvellement annuel et donc générera des économies.

#### **8.11. Conventions avec les associations**

Plusieurs associations utilisent les infrastructures communales pour abriter et conduire leurs activités. À l'image de ce qui a été réalisé avec l'association ASM Pau "Moto Verte", une convention d'utilisation sera passée avec chacune d'entre elles. Monsieur Victor Dudret indique qu'il débutera la rédaction de ces conventions dès lors qu'il aura achevé l'élaboration du bulletin intercommunal.

#### **8.12. Comptes-rendus des conseils d'école**

Monsieur Victor Dudret indique qu'il est toujours en attente de comptes-rendus de conseils d'école pour réaliser leur mise en ligne sur le site Internet. Madame Nicole Vayssier répond que rien ne lui a été fourni depuis sa précédente demande.

#### **8.13. Subventions aux associations**

Monsieur Victor Dudret demande le point des demandes de subventions présentées par les associations. Monsieur le maire indique que ce sujet sera traité lors du prochain conseil.

*L'ordre du jour étant épuisé et plus personne n'ayant de question à poser, la séance est levée.*

**TABLEAUX DU BUDGET PRIMITIF 2010**

<b>COMMUNE DE RONTIGNON</b>
PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET PRIMITIF 2010
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>

<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>					
Chapitre	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions nouvelles	Vote	TOTAL
11	Charges à caractère général	113 900	116 500	116 500	116 500
12	Charges de personnel et frais assimilés	124 500	140 199	140 199	140 199
14	Atténuations de produits				
65	Autres charges de gestion courantes	64 050	64 240	64 240	64 240
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>302 450</b>	<b>320 939</b>	<b>320 939</b>	<b>320 939</b>
66	Charges financières	2 000	1 450	1 450	1 450
67	Charges exceptionnelles				
68	Dotations aux provisions (semi-budgét.)				
22	Dépenses imprévues				
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>304 450</b>	<b>322 389</b>	<b>322 389</b>	<b>322 389</b>
23	Virement à la section d'investissement i	560 599	389 350	389 350	389 350
42	Opé. d'ordre de transferts entre sections	41 800			
43	Opé. d'ordre à l'intérieur de la section f				
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>602 399</b>	<b>389 350</b>	<b>389 350</b>	<b>389 350</b>
<b>TOTAL</b>		<b>906 849</b>	<b>711 739</b>	<b>711 739</b>	<b>711 739</b>

	+
<b>D 002 RÉSULTAT REPORTÉ OU ANTICIPÉ</b>	<b>0</b>
=	

<b>TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULÉES</b>	<b>711 739</b>
--	----------------

<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>					
Chapitre	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions nouvelles	Vote	TOTAL
13	Atténuations de charges	8 500	24 000	24 000	24 000
70	Produits des services, domaine et vente	31 681	26 752	26 752	26 752
73	Impôts et taxes	144 710	154 159	154 159	154 159
74	Dotations, subventions et participations	125 671	127 037	127 037	127 037
75	Autres produits de gestion courante	500	500	500	500
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>311 062</b>	<b>332 448</b>	<b>332 448</b>	<b>332 448</b>
76	Produits financiers				
77	Produits exceptionnels				
78	Reprises sur provisions (semi-budgéta				
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>311 062</b>	<b>332 448</b>	<b>332 448</b>	<b>332 448</b>
42	Opé. d'ordre de transferts entre sections				
43	Opé. d'ordre à l'intérieur de la section f				
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>		<b>311 062</b>	<b>332 448</b>	<b>332 448</b>	<b>332 448</b>

	+
<b>D 002 RÉSULTAT REPORTÉ OU ANTICIPÉ</b>	<b>379 291</b>
=	

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULÉES</b>	<b>711 739</b>
--	----------------

**Observation** : pour des facilités de présentation et de lecture, ces tableaux sont une synthèse ; les originaux sont consultables en mairie.

**TABLEAUX DU BUDGET PRIMITIF 2010**

<b>COMMUNE DE RONTIGNON</b>
PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET PRIMITIF 2010
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>

<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>				
Chapitre	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions nouvelles	Vote
204	Subventions d'équipement versées	70 000	60 000	60 000
	Op. Éq. n° 52 Bâtiments communaux	300 000	70 374	70 374
	Op. Éq. n° 53 Mobilier Matériel	100 000	70 000	70 000
	Op. Éq. n° 56 Voirie	110 000	150 000	150 000
	Op. Éq. n° 57 Équipement collectif	110 199	50 000	50 000
	Op. Éq. n° 58 Plan local d'urbanisme		30 000	30 000
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>690 199</b>	<b>430 374</b>	<b>430 374</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement reçues			
16	Emprunts et dettes assimilés	16 200	7 300	7 300
27	Autres immobilisations financières			
20	'Dépenses imprévues			
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>16 200</b>	<b>7 300</b>	<b>7 300</b>
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>706 399</b>	<b>437 674</b>	<b>437 674</b>
40	<i>Opé. d'ordre de transfert entre section</i>			
41	<i>Opérations patrimoniales</i>			
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>706 399</b>	<b>437 674</b>	<b>437 674</b>
				+
<b>RESTES À RÉALISER N-1</b>				<b>36 979</b>
<b>D 001 SOLDE D'EXÉCUTION NÉGATIF REPORTÉ OU ANTICIPÉ</b>				<b>208 546</b>
				=
<b>TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES</b>				<b>683 199</b>

<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>				
Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions nouvelles	Vote
10	Stocks			
13	Subventions d'investissement reçues	83 400		
16	Emprunts et dettes assimilés			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>83 400</b>		
10	Dotations, fonds divers et réserves	99 090	223 949	223 949
1068	Excédents de fonctionnement capita			
138	Autres subventions d'investissement			
27	Autres immobilisations financières			
24	Produits des cessions d'immobilisation			
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>99 090</b>	<b>223 949</b>	<b>223 949</b>
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>182 490</b>	<b>223 949</b>	<b>223 949</b>
21	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	560 599	389 350	389 350
40	<i>Opé. d'ordre de transferts entre section</i>	41 800		
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>602 399</b>	<b>389 350</b>	<b>389 350</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>784 889</b>	<b>613 299</b>	<b>613 299</b>
				+
<b>RESTES À RÉALISER N-1</b>				<b>69 900</b>
<b>R 001 SOLDE D'EXÉCUTION POSITIF REPORTÉ OU ANTICIPÉ</b>				<b>0</b>
				=
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES</b>				<b>683 199</b>

**Observation** : pour des facilités de présentation et de lecture, ces tableaux sont une synthèse ; les originaux sont consultables en mairie.



Annexe  
 AU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 14 AVRIL 2010  
**TABLEAUX DU BUDGET PRIMITIF 2010**

**CAISSE DES ÉCOLES DE RONTIGNON - 452**

**PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET "CAISSE DES ÉCOLES"**

<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>				
Chapitre	Libellé	Pour mémoire Budget précédent	Propositions nouvelles	Vote
011	Charges à caractère général (fournitures scolaires)	3 559,00	3 324,00	3 324,00
<b>Total gestion des services</b>		3 559,00	3 324,00	3 324,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		3 559,00	3 324,00	3 324,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>3 559,00</b>	<b>3 324,00</b>	<b>3 324,00</b>

+

<b>RESTES À RÉALISER N-1</b>	0,00
<b>D 002 RÉSULTAT REPORTÉ OU ANTICIPÉ</b>	0,00

=

<b>TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULÉES</b>	<b>3 559,00</b>
--	-----------------

<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>				
Chapitre	Libellé	Pour mémoire	Propositions nouvelles	TOTAL
74	Dotations, subventions et participations	2 500,00	2 600,00	2 600,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>2 500,00</b>	<b>2 600,00</b>	<b>2 600,00</b>
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>2 500,00</b>	<b>2 600,00</b>	<b>2 600,00</b>
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>2 500,00</b>	<b>2 550,00</b>	<b>2 550,00</b>

+

<b>R 002 RÉSULTAT REPORTÉ OU ANTICIPÉ</b>	<b>724,00</b>
---	---------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULÉES</b>	<b>3 324,00</b>
--	-----------------

**Observation :** pour des facilités de présentation et de lecture, ces tableaux sont une synthèse ; les originaux sont consultables en mairie.